Dès le début des annonces gouvernementales les représentants CGT au CSE du CEA Marcoule ont sollicités la direction pour que le Plan de Reprise de l’Activité leur soient présentées.

Les représentants de CGT Marcoule au CSE ont eu le regret de constater qu’en plus de n’avoir aucunes réponses de la direction, que certains managers étaient perdus, par manque d’informations.

On a des managers qui voulaient devancer l’appel et montrer qu’ils étaient de bons élèves, d’autres plus prudent considèrent qu’il était urgent d’attendre le contre ordre après l’ordre....

Les élus CGT au CSE espérèrent que le Comité National qui s’est tenu le 05 mai puisse permettre à la Direction Générale de communiquer de manière claire afin de donner le calendrier prévisible de reprise à tous les salariés et sur quels principes.

Ce qui fut le cas, les CSE des différents centres seront consultés sur le Plan Reprise activité le 14 ou 15 mai, un Comité National se tiendra le 19 mai pour entériner les conditions de reprise qui arriverait le 25 avec un démarrage en avance de phase des chefs d’installations le 20 mai.

Cette nécessaire clarification de l’Administrateur générale arrive après une situation très flous qui a mis sous pression notre direction locale, et que malheureusement cela les a conduit à faire les choses à l’envers.

A la CGT Marcoule, nous sommes également bien conscients de la difficulté dans laquelle peuvent être plongés les salariés des entreprises sous-traitantes qui opèrent sur le site de Marcoule, que ce soit pour les fonctions supports ou pour les chantiers d’assainissement démantèlement. Mais ces difficultés ne doivent pas amener à des prises de risque pour les salariés, prise de risque qui serait liée à une volonté de redémarrage trop rapide des activités. La CGT Marcoule sera vigilante sur les avenants au Plan de prévention en cours sur notre centre.

Depuis le début de la crise sanitaire, le mot d’ordre de notre organisation syndicale est le suivant :

**La Santé c’est la priorité, pas de protection, pas de travail**

Avec les revendications suivantes :

* la favorisation et le maintien du télétravail,
* des tests (du virus et de l'immunité) généralisés,
* des effectifs présents sur site limités permettant de maintenir partout plus d'un mètre de distance entre les salariés (bureau, labos, transports,

cantine…),

* des masques renouvelés toutes les 4 h,
* du savon et du gel hydroalcoolique,

Nous pouvons constater que la quasi totalité de ces revendications a été traitée par notre direction, sauf une, celle qui donne du sens à toutes les autres, une mesure essentielle, celle qui a permis à la Corée du sud et à l’Allemagne notamment, de contenir l’épidémie sans recourir au confinement total de la population et de ne pas déplorer autant de décès que la France.

**Cette mesure est le recours massif aux tests de dépistage.**

Cette mesure n’a pas été mise en place, non par choix, non par contrainte technique (nous disposons de moyens de fabrication et du personnel compétents pour les réaliser sur les salariés), mais par obligation, l’état interdisant l’employeur de pratiquer ce type de test.

En effet, la mise en place de tests massifs aurait conditionné la date du déconfinement à l’approvisionnement de ces tests, ce qui aurait été en contradiction avec les injonctions du Medef d’une reprise rapide l’activité économique.

Que ce soit à votre demande ou de notre initiative, vos représentants CGT Marcoule seront présents à vos côtés tout au long de la mise en place de ce Plan de Reprise de l’Activité.